

DEC 18/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 juillet 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 juillet 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 18/2014 - Section III - Commission - du budget général 2014

E 9512



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 10 juillet 2014
(OR. en)

11714/14

FIN 472

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Andris PIEBALGS, membre de la Commission européenne
Date de réception: 9 juillet 2014
Destinataire: Monsieur Enrico ZANETTI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Virement de crédits n° DEC 18/2014 - Section III - Commission - du budget général 2014

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 18/2014.

p.j.: DEC 18/2014



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 08/07/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014
SECTION III - COMMISSION TITRES 12, 26

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2014

en EUR

ORIGINE DES CRÉDITS

CHAPITRE - 2602 Production multimédia

ARTICLE - 26 02 01 Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

Engagements	- 960 000
Paiements	- 100 000

DESTINATION DES CRÉDITS

CHAPITRE - 1202 Politique du marché unique et libre circulation des services

ARTICLE - 12 02 01 Mise en œuvre et développement du marché intérieur

Engagements	960 000
Paiements	100 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

12 02 01 - Mise en œuvre et développement du marché intérieur

b) Données chiffrées à la date du 12.6.2014

	Engagements	Paiements
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 670 000	7 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 670 000	7 800 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 038 563	2 225 357
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 631 437	5 574 643
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 591 437	5 674 643
7. Renforcement proposé	960 000	100 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,52 %	1,28 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, paragraphe 1, points b) et c) du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
	<hr/>	<hr/>
c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	Engagements	Paiements
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 12.6.2014	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne budgétaire intitulée «mise en œuvre et développement du marché intérieur» finance les actions contribuant à l'achèvement du marché intérieur et à son fonctionnement et à son développement, entre autres les mesures contribuant au renforcement et au développement des marchés financiers et des capitaux ainsi que des services financiers.

Si une banque soumise au mécanisme de surveillance unique (MSU) rencontre de graves difficultés, le mécanisme de résolution unique (MRU) permettra de les résoudre efficacement, au moindre coût pour le contribuable et pour l'économie réelle.

Le conseil de résolution unique (le conseil), nouvel organisme qui aura pour mission de préparer la résolution des défaillances des établissements de crédit et de mettre en œuvre cette résolution en cas de défaillance effective ou potentielle, est appelé à jouer un rôle essentiel. Il administrera également le Fonds de résolution unique et gérera toute utilisation de celui-ci au cours de la procédure de résolution.

Le conseil sera institué à partir de l'entrée en vigueur du règlement sur le MRU, qui est prévue pour septembre 2014. Le conseil sera entièrement autofinancé, à partir du deuxième trimestre de 2015, grâce aux contributions versées par le secteur bancaire sur une base structurelle.

Compte tenu du délai nécessaire à la mise en place effective du conseil et à la création du mécanisme de contribution par le secteur bancaire, il est demandé une contribution-relais issue du budget de l'Union pour couvrir les frais de démarrage du conseil en 2014, qui sont estimés à 0,96 million d'EUR. Ce montant couvre notamment les dépenses de recrutement des membres du conseil et de la première vague d'effectifs ainsi que les coûts de l'infrastructure informatique.

Le renforcement porte essentiellement sur les crédits d'engagement nécessaires à la signature des marchés déjà en cours de préparation et garantit les paiements nécessaires pour les actions initiales.

La contribution de l'Union prendra la forme d'une avance. Dans le courant de l'année 2015, après le versement des premières contributions annuelles dues par les banques pour couvrir les dépenses administratives du CRU, la contribution-relais sera reversée au budget de l'Union, ce qui compensera les besoins financiers temporaires de cet organisme autofinancé.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

26 02 01 - Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

b) Données chiffrées à la date du 12.6.2014

	Engagements	Paiements
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 890 000	10 022 520
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	10 890 000	10 022 520
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 989 722	3 104 360
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	5 900 278	6 918 160
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 940 278	6 818 160
7. Prélèvement proposé	960 000	100 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,82 %	1,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, paragraphe 1, points b) et c) du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	Engagements	Paiements
1. Crédits disponibles en début d'année	322 239	324 485
2. Crédits disponibles à la date du 12.6.2014	0	15 679
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	95,17 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits d'engagement disponibles sur ce poste budgétaire sont fondés sur le coût du marché estimé en janvier 2013, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2014. Les estimations sont le résultat des conditions du marché applicables à ce moment-là, conjuguées au volume de la production prévisible. Un nouveau marché a été mis en œuvre en 2013, dont les coûts sont systématiquement inférieurs pour les niveaux de production actuels de l'organisme. Par conséquent, les estimations ont été actualisées et un montant excédentaire de 960 000 EUR, susceptible d'être utilisé pour des mesures importantes et urgentes dans un autre intitulé du budget, a été constaté.

De plus, les paiements prévus ont également été revus et un montant excédentaire de 100 000 EUR peut être dégagé en crédits de paiement. Le montant de crédits de paiement constaté correspond au montant maximal qui peut être dégagé sur cette ligne budgétaire pour l'instant, compte tenu de la réduction des crédits de paiement décidée par l'autorité budgétaire dans le budget définitif 2014 par rapport à la demande formulée par la Commission dans le projet de budget.